

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part des éditeurs, l'ouvrage intitulé *Droit, pouvoir et société au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Yves Sassier. Liber amicorum*, textes réunis par Emmanuelle Chevreau, Gilduin Davy, Olivier Descamps, Frédérique Lachaud (Cahiers internationaux d'anthropologie juridique, 59), Limoges, PULIM, 2021, 399 p.

Il s'agit d'un volume de *Mélanges* offert à Yves Sassier, qui a été pendant de longues années professeur d'histoire du droit et des institutions médiévales aux universités de Rouen puis de Paris-Sorbonne, par ses anciens élèves, collègues et amis. Sans entrer dans le détail de la table des matières, disons qu'on y trouvera vingt-trois contributions, toutes en français. Dix sont dues à des juristes, treize à des historiens. La plupart concernent la France médiévale, mais quelques-unes évoquent les îles britanniques, l'Italie, la Péninsule ibérique, l'Empire et même l'Orient chrétien. Le Moyen Âge central et tardif, du XI^e au XV^e siècle, est la période la mieux couverte, mais deux contributions renvoient à l'Antiquité tardive et au haut Moyen Âge et le volume se clôt par trois études relevant de l'histoire moderne et contemporaine.

Par la répartition géographique et chronologique que je viens de rappeler, mais surtout par les sujets abordés, les textes réunis dans ce volume se veulent une illustration des principales thématiques qui ont structuré l'œuvre d'Yves Sassier lui-même, riche à ce jour d'une dizaine de livres et de près de 70 articles très substantiels, comme on le verra dans la bibliographie réunie aux pages 11-18. Yves Sassier, depuis ses premiers travaux sur le comté d'Auxerre, s'est imposé comme un historien des institutions et des pouvoirs, spécialement du pouvoir royal, en même temps que des concepts (*la res publica*, la loi, *l'utilitas communis*, la tyrannie, la communauté, etc.) autour desquels s'est organisée la réflexion politique en Occident au Moyen Âge. Yves Sassier a aussi montré que l'histoire de la pensée et de la pratique politiques au Moyen Âge ne pouvait pas s'appuyer seulement sur les textes juridiques et leurs commentaires mais qu'il convenait de prêter une attention particulière non seulement aux actes diplomatiques mais aussi aux réflexions des théologiens, des philosophes et des historiens. Abélard et Jean de Salisbury ont spécialement retenu son attention.

C'est donc autour des problématiques mises en œuvre dans les écrits – et l'enseignement – d'Yves Sassier que s'articulent les quatre grandes parties de ces *Mélanges*.

Dans la première — « La norme juridique » (p. 19-137) – les auteurs montrent, à travers sept études de cas fondées sur des sources de nature très diverse, comment le Moyen Âge a élaboré ou renouvelé la norme juridique en vigueur aussi bien en droit public qu'en droit privé : droit de la guerre (Éric Bournazel), pouvoir législatif (Elsa Marguin-Hamon), droit successoral (Élisabeth Crouzet-Pavan), force et diversité de la coutume (Thierry Dutour, Gilduin Davy), souveraineté du juge (Virginie Lemonnier-Lesage), responsabilité civile (Olivier Descamps).

La seconde partie — « Le prince » (p. 139-220) – illustre un thème particulièrement cher à Yves Sassier, celui de la figure royale. Il y est question de la désignation du prince, à travers le processus de l'élection du « haut roi » chez les anciens Pictes (Jean-Pierre Poly), des qualités et vertus requises du prince idéal (article de Luc Guéraud sur les préambules des actes royaux des premiers Capétiens), de la destitution légitime du tyran (en l'occurrence, il est vrai, non le roi lui-même, mais le tout-puissant haut justicier d'Angleterre Guillaume de Longchamp dont Frédérique Lachaud retrace la chute), la part enfin des contraintes « irrationnelles » (le vœu et le défi) que pouvait s'imposer le prince pour justifier son action et sauvegarder son honneur, thème attesté par de nombreuses chroniques que recense Jean-Marie Moeglin. On fera une place à part dans cette seconde partie au brillant essai consacré par Jacques Krynen à la personnalité complexe et controversée de Philippe le Bel dont la légende noire a très tôt occulté le profonde piété et la puissante vision politique.

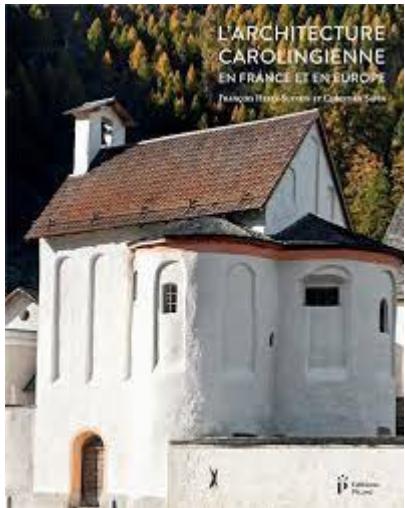
La troisième partie – « Cours et universités » (p. 221-288) – a sans doute moins d’unité. Elle évoque des milieux culturels et des institutions en général proches du pouvoir royal et où se sont forgés les idées et les hommes souvent appelés à le servir. Michel Sot analyse ainsi la restauration du *trivium* dans les écoles du palais carolingiennes. Christophe Grellard montre comment émerge avec Abélard, dans les écoles parisiennes du XII^e siècle, une certaine intuition de la dimension sociale et donc juridique et politique, du péché. Jean-Yves Tilliette nous aide à mieux mesurer le retentissement et la profondeur de pensée du *Policraticus* de Jean de Salisbury, texte cher à Yves Sassier, en montrant ce que lui doit l'*Architrenius* de Jean de Hauville, incapable cependant d’aller, quant à lui, au-delà d’un didactisme assez scolaire et d’une critique sociale platement « naturaliste ». C’est évidemment des débats politiques de la cour des Plantagenêt que Martin Aurell trouve l’écho à travers l’abondante littérature courtoise autour de la figure ambiguë du roi Arthur. J’ai enfin essayé de montrer moi-même comment la célèbre querelle des séculiers et des Mendians qui a agité l’université de Paris dans la décennie 1250-1260, a en définitive, en suscitant chez les intéressés une prise de conscience plus aigüe de leur spécificité et de leur histoire, favorisé le renforcement de l’institution universitaire comme telle au moment même où elle avait pu sembler vaciller sous les coups de boutoir des ordres religieux et de la papauté qui les soutenait.

Un peu hétérogène aussi apparaît la quatrième partie – « Paix, diplomatie et frontières » (p. 289-393) – dont les articles s’échelonnent quasiment de l’An Mil à nos jours. La variété même des contributions ici réunies n’est cependant pas sans charme, d’autant qu’elle trouve sa justification dans l’extraordinaire polysémie du terme même de paix et dans l’extrême diversité des échelles où elle peut se manifester et des moyens mis en œuvre pour la préserver ou la rétablir : « paix diocésaines » du XI^e siècle évoquées par Dominique Barthélémy, paix armée sur les frontières fortifiées de la reconquista catalane et aragonaise étudiée par Philippe Sénav à travers une fine analyse sémantique, paix civile garantie aux populations urbaines par les franchises médiévales dont Albert Rigaudière répertorie les multiples exemples attestés par la documentation bourbonnaise, paix européenne à laquelle s’emploie la diplomatie pontificale à partir des années 1530, espérant, comme l’explique Alain Tallon, créer ainsi un climat favorable à la réforme de l’Église catholique, paix religieuse enfin à laquelle œuvrent les ordres religieux implantés en Orient comme les Lazaristes dont l’action discrète, étudiée en détail par Isabelle Dasque pour les années 1905-1914, cherche tout à la fois à apaiser les querelles internes des églises catholiques orientales, à ménager le pouvoir ottoman et à rapprocher Paris et le Vatican malgré la loi de séparation de 1905.

Une note d’actualité plus franche encore ressort du dernier article du volume du à François Saint-Bonnet. Sa brillante démonstration, qu’il serait trop long de vouloir résumer ou discuter ici, tend à montrer que la liberté d’expression et la tolérance sont historiquement le fruit laborieusement engendré par les efforts pourtant contradictoires de la Réforme protestante et la Contre-Réforme catholique ; que la Révolution française les a pleinement consacrées et que, malgré quelques soubresauts, le XIX^e siècle, avec ses grandes lois sur la presse, les a parfaitement sauvegardées, au moins dans les pays démocratiques, jusqu’à ce que, depuis les années 1970, la lutte légitime contre le racisme et le terrorisme ne les ait paradoxalement remises en cause.

C’est donc sur cet appel à la vigilance contre le retour de la censure et de l’intolérance que se clôt cette belle gerbe d’essais offerte à un maître qui a toujours fait de la synthèse humaniste du droit et de l’histoire, de la norme et de la liberté le fil conducteur de son œuvre et de son enseignement. »

Éliane Vergnolle



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de François Heber-Suffrin (†) et Christian Sapin, intitulé *L'architecture carolingienne en France et en Europe*, Paris, Picard, 2021, 300 pages, nombreuses illustrations en couleurs, plans et relevés originaux.

La publication, en 1980, du livre de Carol Heitz sur *L'architecture religieuse carolingienne* fit date dans l'historiographie. Le grand mérite de l'auteur était double : faire bénéficier la communauté scientifique française de son excellente connaissance de l'érudition germanique et élargir la problématique des études architecturales à un domaine qui avait jusqu'alors été peu exploré dans notre pays, celui de la liturgie, (domaine qui avait fait l'objet de sa thèse : *Recherches sur les rapports entre architecture et liturgie à l'époque carolingienne*, Paris, 1963).

Professeur d'histoire de l'art médiéval à l'université de Paris X-Nanterre, Carol Heitz forma à partir des années 1970 une génération de chercheurs dont François Hebert-Suffrin et Christian Sapin sont les meilleurs représentants. C'est donc tout naturellement vers eux que se tournèrent les éditions Picard lorsque se posa la question de la mise à jour du « manuel » de 1980. La tâche était immense tant, en quarante ans, le sujet avait, à l'échelle européenne, été enrichi par de nouvelles découvertes, notamment dans le domaine de l'archéologie. Aussi, bien que le titre de l'ouvrage mette l'accent sur la France, est-ce tout l'espace carolingien qui est envisagé, dans son unité politique autant que dans sa diversité territoriale comme en témoigne l'important appareil documentaire qui suit les chapitres de synthèse (quelque quarante notices sur les principaux sites, une bibliographie exhaustive renvoyant à des titres parfois restés confidentiels en France et un index des noms de lieux). Par ailleurs, les auteurs ont élargi le propos aux palais et résidences de Charlemagne et de ses successeurs, domaine essentiel dans une architecture de pouvoir.

Fruit d'une complète remise à plat du sujet et de plus de dix ans de maturation, le livre de François Hebert-Suffrin et Christian Sapin offre une vision entièrement renouvelée de l'architecture carolingienne. Il s'ouvre par une réflexion sur le vocabulaire, en adoptant le terme historique de *renovatio* employé par les hommes des VIII^e-IX^e siècles plutôt que celui de « renaissance », popularisé à propos des arts figurés par les historiens de l'art du XX^e siècle. Les auteurs reviennent également sur la dénomination des phases artistiques du premier millénaire, en préférant au terme « préroman » celui de « haut Moyen Âge » et en renonçant à celui de « mérovingien » au profit de celui d'« Antiquité tardive ». Ce débat linguistique est tout sauf secondaire : nommer un objet de recherche, n'est-ce pas aussi le définir ? Identifier l'architecture de l'époque carolingienne par le nom de la dynastie régnante, c'est lui reconnaître d'emblée un caractère politique qui la distingue de celle des premiers siècles du Moyen Âge mais aussi de l'architecture « romane » des XI^e-XII^e siècles dont la définition est fondée sur des critères stylistiques.

Le propos des auteurs n'est cependant pas de faire de l'architecture carolingienne une parenthèse historique débutant vers le milieu du VIII^e siècle avec le sacre de Pépin le Bref et s'achevant à la fin du X^e siècle avec l'émergence des ottoniens et des capétiens. Au contraire, ils font valoir la complexité d'un phénomène de mutations continues dont certaines reflètent des choix politiques circonstanciels tandis que d'autres relèvent d'une inexorable évolution de la société occidentale. Ainsi, le premier chapitre décrit les velléités de *renovatio* antérieures à la prise de pouvoir de Pépin tandis que le dernier chapitre met l'accent sur la capacité de création du X^e siècle, longtemps sous-estimée en raison de l'instabilité politique de la période. Dès lors, l'étude des monuments vient nourrir la recherche historique, dans un nécessaire et fructueux dialogue entre les disciplines.

Cet affinement de la vision historique est en large partie tributaire de la datation des édifices. Or, dans ce domaine, l'archéologie et l'archéométrie ont beaucoup fait bouger les lignes. Tels bâtiments qui étaient attribués au début de l'époque carolingienne sont désormais donnés à l'Antiquité

tardive, à l'instar du baptistère du Puy-en-Velay et de la « crypte » Saint-Oyend à Saint-Laurent de Grenoble ou encore du décor de stuc découvert à Vouneuil-sous-Biard (Vienne). Les réajustements chronologiques ne sont pas moins importants pour la fin de la période. Ainsi, la stratigraphie des couches d'incendies a montré que l'église Saint-Pierre de Jumièges – qui jusqu'à une date récente était considérée comme un édifice du début du XI^e siècle – était antérieure au raid normand de 841.

Cette réévaluation chronologique bénéficie aussi à l'histoire de l'architecture carolingienne elle-même, abordée comme une création en devenir. Le chapitre intitulé « Réforme liturgique et *renovatio imperii* » décrit ainsi l'adoption au nord des Alpes de la liturgie romaine et, corrélativement, celle de formes architecturales *more romano*. Dans « Le souverain et l'architecture du pouvoir », les auteurs abordent la question des programmes résidentiels impériaux, sujet qui a été enrichi au cours des dernières décennies par de nombreuses découvertes archéologiques. Dans les deux chapitres suivants (« La cathédrale rénovée et le *claustrum canonial* » et « Une architecture ordonnée : le monastère carolingien »), ils explorent les changements normatifs qui avec le temps, affectèrent le cadre de vie des chanoines et des moines et dont le plan idéal de Saint-Gall est un témoin insigne. Le chapitre sur « La célébration des corps saints et des reliques » des des cryptes et de leur remarquable extension au cours du IX^e siècle (Saint-Médard de Soissons, Saint-Philbert-de-Grandlieu, Flavigny, Saint-Germain d'Auxerre). Après l'étude des grands programmes architecturaux, les auteurs se penchent sur « Le décor monumental et le mobilier liturgique », en faisant état de découvertes archéologiques récentes, comme les fragments de vitraux trouvés en fouille à Baume-les-Messieurs, et en réunissant un corpus de décors de stucs, de mosaïques, de peintures murales, d'éléments de mobilier en bronze et de chapiteaux sculptés révélateur de l'ambition esthétique et du savoir-faire des artistes et artisans carolingiens. Le chapitre consacré aux « Matériaux et techniques de construction » permet de découvrir une matérialité qui enrichit la réflexion, qu'il s'agisse de l'imitation des appareils antiques – expression d'une volonté de *renovatio imperii* – ou de l'apparition de techniques de construction et de taille de la pierre préfigurant celles des premiers grands monuments romans de la *Francia occidentalis* – ce qui, là encore, bouscule bien des idées reçues.

La méthode d'analyse des différents sujets reflète l'originalité du parcours scientifique des deux auteurs qui, tout au long de leur carrière – l'un comme enseignant-chercheur, l'autre comme chercheur au CNRS – ont su trouver un équilibre entre l'archéologie (fouille du sous-sol / analyse du bâti) et l'histoire de l'architecture, domaines évidemment indissociables du point de vue de la connaissance mais qui, du moins pour la période médiévale, tendent trop souvent aujourd'hui à se développer de manière autonome. »